

35. MAQUETTES NAVIGANTES

-oOOo-

35.1 - LES BATEAUX :

Cette épreuve est réservée à toutes les maquettes radiocommandées, propulsées par un moteur électrique ou une machine à vapeur.

35.2 – LE PARCOURS :

La maquette doit évoluer sur un circuit balisé par des bouées et dont le tracé est laissé à l'initiative du comité départemental organisateur. Il est établi à partir d'un "catalogue" d'obstacles types dont les schémas figurent en annexe. Il doit être approuvé par les commissaires nationaux.

Ce parcours doit comporter des lignes droites et des boucles, des franchissements de portes et de couloirs. Les bateaux auront également à effectuer une marche arrière et une manœuvre d'immobilisation dans le "port". Une ou deux manœuvres conformes aux règles de navigation maritime pourront être incluses.

Le tracé du parcours doit s'inscrire dans un rectangle de 30 m sur 20 m, cette dernière mesure étant la distance maximale autorisée entre la zone de pilotage et l'obstacle le plus éloigné.

L'intégralité du parcours doit être bien visible de la zone de pilotage.

35.3 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

L'épreuve a pour but de reproduire une navigation conforme à la maquette présentée (vitesse, rayon de manœuvre, etc.).

35.3.1 - Le concurrent est tenu de guider son bateau à partir de l'emplacement choisi par les organisateurs et appelé zone de pilotage. *Les Jeunes pourront être guidés de la voix par une tierce personne adulte qui ne devra pas gêner les autres pilotes ni les juges. De même, les concurrents Adultes se feront guider par un Jeune afin que ce dernier intègre le tracé du parcours.*

35.3.2 - Une manœuvre ne peut être tentée qu'une seule fois. Est considérée comme "tentative" tout franchissement d'alignement de bouées ou dépassement de porte par la proue du bateau.

35.3.3 - Afin d'accroître l'aspect spectaculaire de l'épreuve et d'en accélérer le déroulement, plusieurs maquettes évoluent simultanément sur le circuit. Les départs sont échelonnés.

35.3.4 - Quand un bateau est engagé dans un obstacle, celui qui le suit de près doit attendre que la manœuvre du premier soit terminée avant de s'engager à son tour dans l'obstacle.

Les dépassements ne peuvent s'effectuer qu'entre les obstacles.

35.3.5 - Pendant la manœuvre de marche arrière, la reprise de la marche avant du bateau est interdite (possibilité d'inversion du sens de rotation de l'hélice mais le bateau doit toujours reculer).

35.3.6 - La manœuvre dite "d'accostage" est en fait une manœuvre d'immobilisation dans le "port" ou le long d'un quai d'une durée minimale de 3s. Pendant cette dernière, le bateau ne doit en aucun cas heurter les quais. S'il venait à les toucher légèrement pour une cause indépendante de la volonté du pilote (vague ou bourrasque de vent), la manœuvre serait comptée comme bonne.

35.3.7 – La manœuvre dite « de prise de coffre » consiste à stopper le navire, proue contre la bouée (dans la réalité grandeur, un marin placé à la proue et muni d'une gaffe doit être en mesure de crocheter la bouée.). Le bateau ne doit pas bousculer la bouée et l'immobilisation doit avoir une durée minimale de 3s. La pointe de la proue ou son milieu (bateaux à avant plat) doit venir en contact avec la bouée. Le milieu de la proue d'un bateau à avant plat doit être matérialisé avant l'épreuve (adhésif, espar, ...)

La bouée doit se trouver à une distance de la zone de pilotage qui permette une bonne appréciation tant de la part des juges que de celle des pilotes. (10 mètres étant un maximum)

35.3.8 - Un temps maximum, fixé en début d'épreuve, est imposé pour l'exécution de chaque parcours.

35.4 - NOTATION :

La notation permet d'évaluer le réalisme de la maquette tant dans la construction que dans la navigation. Elle porte sur la présentation (respect de la reproduction du bateau) et la navigation (respect de l'allure sur l'eau et précision de la navigation).

35.4.1 - Présentation (ou notation statique):

La notation se fait sur 100 points pour les adultes et 60 pour les jeunes. Elle est effectuée avant le début du concours par le jury de notation statique défini au paragraphe 34.5.1.

Les concurrents doivent présenter leurs réalisations à l'heure et au lieu fixés et clairement affichés par le comité organisateur pour la notation.

En cas d'absence injustifiée, le commissaire officiel porte la note zéro sur la fiche de notation.

Chaque bateau sera accompagné d'une fiche portant son nom et ses caractéristiques ainsi qu'une photo. Sur cette fiche figureront aussi le nom, le prénom et l'âge du constructeur ainsi que la désignation de son club et du département d'origine. Des documents peuvent être présentés par le concurrent. Le jury peut lui demander des précisions.

La présence d'accessoires fonctionnels tels que lance à incendie, corne de brume, canons, les manœuvres diverses telles que la mise à l'eau de filets, de chaloupes, etc. doivent être signalés au jury lors de l'examen statique des maquettes. Leur mise en œuvre pourra être exigée par le juge lors du parcours.

Les critères suivants sont pris en compte dans la notation:

➤ Maquette hors de l'eau :

- 1- Type de construction (modèle original créé par le constructeur, d'après un plan, une documentation, une boîte de construction, ou modèle « prêt à naviguer »)
- 2 - Accastillage (fabriqué ou acheté) et réalisations originales pour les modèles de fiction.
- 3 - Réalisme de la maquette (réalisme des superstructures, respect de l'échelle). **Ce contrôle est uniquement visuel.**
- 4 - Finition : qualité de la finition (surfaces, peintures) et effets contribuant au réalisme, par exemple : aspect "sortie du chantier" ou aspect "en travail"

➤ Maquette sur l'eau (une mise à l'eau des modèles sera demandée aux concurrents pour cette partie de la notation **ou** cette notation sera effectuée par les juges de parcours):

- 5 - Respect des lignes d'eau
- 6 - Réalisme de l'allure
- 7 - Respect des règles de sécurité

Les Jeunes ne sont contrôlés que sur les points 3, 5, 6 et 7.

Lorsqu'un même navire participe plusieurs années consécutives sans amélioration notable, sa notation statique est pénalisée de 50% la troisième année, 75% la quatrième année et 100% à partir de la cinquième année.

A l'issue de la notation statique, les fiches individuelles de notation sont renseignées. Il doit y figurer les coordonnées du concurrent et du bateau qu'il utilise avec sa notation statique.

Si plusieurs concurrents utilisent le même navire, la note statique est attribuée à un seul d'entre eux ou partagée (le jury prendra en compte les constructions collectives et adaptera sa note dans ce cas).

35.4.2 - Parcours :

Un concurrent ne peut effectuer ses parcours qu'avec le bateau qu'il a présenté à la notation statique (sauf avarie ou destruction causée par un événement extérieur et sur autorisation préalable du commissaire officiel).

L'exécution de chacun des parcours obligatoires est notée sur 160 points incluant le réalisme d'allure, le respect des lignes d'eau et la sécurité. En fonction du nombre de participants, les organisateurs peuvent permettre d'en exécuter un supplémentaire. La note retenue à la fin de l'épreuve pour le classement définitif sera calculée en faisant la moyenne des notes obtenues sur les 2 meilleurs parcours.

La note maximale est obtenue lorsque le bateau a franchi toutes les portes et effectué les manœuvres de marche arrière et d'immobilisation au port sans toucher les bouées, les bords du couloir ou du quai.

La note affectée à chaque franchissement d'obstacle ou manœuvre est diminuée de moitié lorsque le bateau a touché une bouée, les bords du couloir ou un quai. Elle est nulle en cas d'échec total de la tentative.

Toute infraction aux règles de navigation (articles 34.3.4 et 34.3.5) entraîne la perte des points affectés à la manœuvre en cours (ex : franchir un obstacle lorsqu'un autre concurrent est déjà engagé dans ce même obstacle). Il en est de même pour une manœuvre effectuée d'un endroit autre que la zone de pilotage.

Chaque concurrent doit connaître parfaitement le parcours avant de prendre le départ. Les erreurs de navigation entraînent des pénalités :

- obstacle non franchi (par oubli, non franchi tel que prévu ou franchi avant les obstacles qui le précèdent sur le parcours).
- obstacle touché : il y a "touché" lorsqu'une des bouées ou marque est heurtée. Lors de l'accostage ou d'une prise de coffre, le bateau peut, bien entendu, toucher le quai ou le coffre mais cela ne doit pas être une collision.
- reprise de navigation : est considérée comme reprise, toute manœuvre destinée à corriger un trajet défectueux (marche arrière pour mettre le bateau en ligne devant une porte, long trajet hors de proportion avec la maquette, parcours sinueux...)

35.4.3 - Navigation de nuit :

Les bateaux équipés de feux pour la navigation de nuit auront la possibilité d'effectuer un parcours nocturne. *Ce parcours n'apporte pas de bonification.*

35.4.4 – Note totale :

Au total, les concurrents seront donc notés sur 260 pour les adultes et 220 pour les jeunes. Le classement sera établi conformément à l'alinéa 1.9.1.2.

35.5 - CLASSEMENT :

Le classement final est établi en fonction du nombre total de points obtenus par chaque concurrent (note statique + note de parcours).

En cas d'ex-æquo aux trois premières places, les bateaux concernés sont départagés par les temps des parcours non pris en compte dans la notation.

Si, à l'issue de cette notation, des ex-æquo subsistent, le critère de l'âge sera utilisé (du plus jeune au plus vieux).

35.6 - JURY :

35.6.1 - Notation statique :

Le jury, composé d'un minimum de trois personnes nommées par la CNS avant le critérium procède à la notation statique des modèles concourant en maquettes. Un concurrent ne peut en aucun cas faire partie du jury de notation statique. Si exceptionnellement cela devait arriver, il ne pourrait pas participer à la notation de son modèle.

Le jury se réunit, de préférence avant le début du concours, à l'heure et au lieu fixés par le comité organisateur, afin de procéder à la notation statique des modèles.

Le jury ne tient pas compte du pourcentage de participation à la construction du concurrent présentant le modèle. Ce pourcentage P% est pris en compte numériquement lors du calcul des résultats selon la formule : $\text{note}/2 + (\text{note}/2 \times P\%)$ pour les Jeunes et $\text{note} \times P\%$ pour les Adultes.

35.6.2 – Notation des parcours :

Le jury est composé du commissaire officiel et d'un juge par concurrent en action (soit 4 juges).

Le commissaire officiel veille au respect de l'ordre de passage, recueille et vérifie les fiches de notation individuelles.

Le juge se tient sur la zone de pilotage. Il note le concurrent en course. Il lui indique le temps écoulé depuis le départ, déduction faite des temps d'attente obligatoire devant les obstacles lorsque la maquette d'un autre concurrent y est déjà engagée. Il lui rappelle au besoin ses obligations (pince de fréquence, respect de la zone de pilotage, modalités de dépassement...).

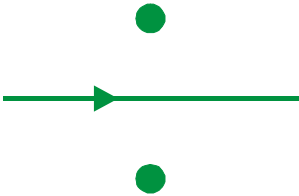
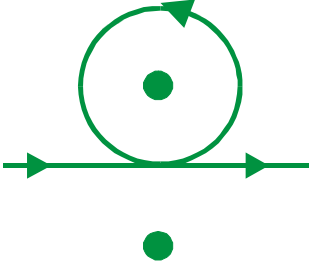
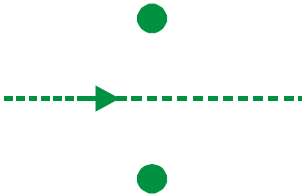
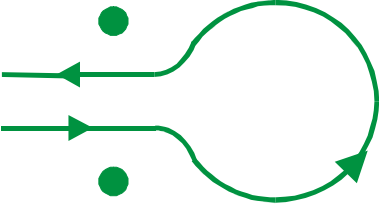
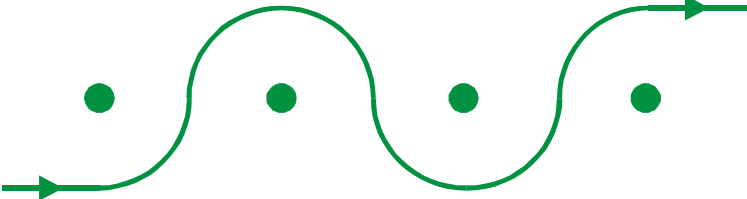
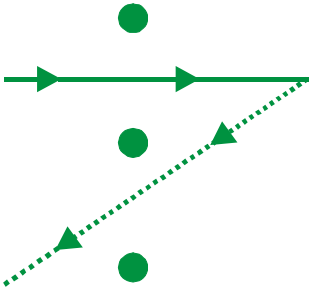
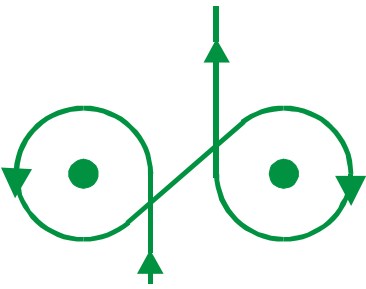
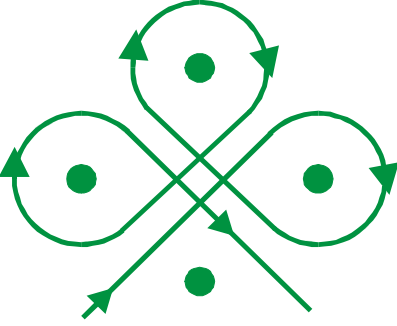
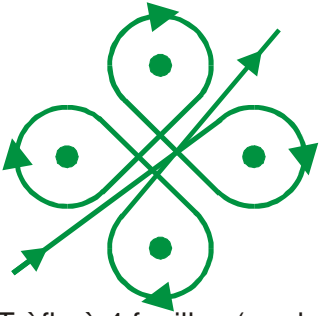
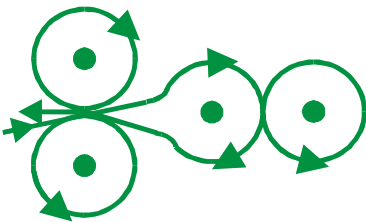
35.6.3 – Réunions préalables :

Les jurys se concertent avant le concours afin d'harmoniser les critères de notation.

Ensuite, ils réunissent les responsables de délégation afin de les informer du déroulement de l'épreuve (horaires, sécurité, nombre de parcours...)

MAQUETTES RADIOCOMMANDEES

Figures types parmi lesquelles seront choisis les obstacles du parcours officiel

 <p>Passage simple</p>	 <p>Passage avec boucle</p>	 <p>Marche arrière</p>
 <p>Entrée et sortie par la même porte</p>	 <p>Slalom 3 bouées (ou 4 bouées)</p>	
 <p>Entrée marche AV Sortie marche AR</p>	 <p>Huit (2 sens possibles)</p>	 <p>Trèfle à 3 feuilles (par la droite ou par la gauche)</p>
 <p>Trèfle à 4 feuilles (par la droite ou par la gauche)</p>	 <p>2 "huit" décalés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Touché de bouée par l'avant - Touché de bouée par l'arrière - Couloir droit - Couloir courbe ou brisé